



111923 - Le statut de la négligence et de la non application de la charia

question

Bon nombre de musulmans négligent l'application de la charia. Certains croient même que cette négligence n'a aucune incidence sur leur attachement à l'Islam. D'autres encore croient qu'il est permis d'appliquer des législations autres que celle révélée par Allah sans tenir compte de ce que cela pourrait avoir comme conséquences..Comment juger cela?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Ça fait l'objet de détails: on dit : celui qui applique des lois autres que celles révélées par Allah tout en sachant qu'il doit appliquer les lois révélées par Allah et qu'il fait le contraire de ce qu'il devrait faire, mais trouve malgré tout ce qu'il fait permis et ne fait l'objet d'aucun inconvénient et qu'il lui est permis d'appliquer une législation autre que celle d'Allah, celui-là commet la plus grave mécréance selon tous les ulémas. C'est le cas de l'application de la loi positive conçue par des hommes juifs et chrétiens et d'autres. Ils (les partisans de ces lois) croient tous qu'il leur est permis de les appliquer et qu'elles sont meilleures que la législation divine ou lui sont égales et qu'on a le choix entre l'application du Coran et de la Sunna et l'application de la loi positive...Celui qui croit cela est un mécréant selon tous les ulémas comme nous l'avons déjà dit.

Quant à celui qui applique des lois autres que celles révélées par Allah par passion ou pour réaliser un intérêt immédiat, tout en sachant qu'il désobéit à Allah et à Son messenger et qu'il commet un acte odieux et qu'il a l'obligation d'appliquer la loi d'Allah, celui-là ne tombe pas dans la mécréance majeure. Cependant, il a commis un acte odieux et tombe dans une grande désobéissance, une mécréance mineure. Selon Ibn Abbas , Moudjahid et d'autres, il a commis une moindre mécréance, une moindre injustice et un moindre acte de perversion. Ce n'est toutefois



pas la mécréance majeure. Voilà la doctrine des membres de la communauté des Sunnites. Allah le Transcendant a dit: **Juge alors parmi eux d'après ce qu'Allah a fait descendre. Ne suis pas leurs passions, et prends garde qu'ils ne tentent de t'éloigner d'une partie de ce qu'Allah t'a révélé. Et puis, s'ils refusent (le jugement révélé) sache qu'Allah veut les affliger [ici-bas] pour une partie de leurs péchés. Beaucoup de gens, certes, sont des pervers. (Coran,5:49) et dit : Nous avons fait descendre le Thora dans laquelle il y a guide et lumière. C'est sur sa base que les prophètes qui se sont soumis à Allah, ainsi que les rabbins et les docteurs jugent les affaires des Juifs. Car on leur a confié la garde du Livre d'Allah, et ils en sont les témoins . Ne craignez donc pas les gens, mais craignez Moi. Et ne vendez pas Mes enseignements à vil prix. Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants. (Coran,5:44) et Nous y avons prescrit pour eux vie pour vie, oeil pour oeil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent. Les blessures tombent sous la loi du talion . Après, quiconque y renonce par charité, cela lui vaudra une expiation. Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont des injustes. (Coran,5:45) et Que les gens de l'Évangile jugent d'après ce qu'Allah y a fait descendre. Ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont les pervers. (Coran,5:47). Le Puissant et Majestueux : Non! Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'aient demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'aient éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence]. (Coran,4: 65) Il dit encore: Est-ce donc le jugement du temps de l'ignorance qu'ils cherchent? Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme? (Coran,5: 50).**

Le jugement d'Allah est le meilleur jugement. C'est lui qu'il faut suivre puisqu'il garantit un bon état et le bonheur à la umma ici bas et dans l'au-delà. Il garantit le bon fonctionnement du monde entier. Mais la majorité des créature n'en sont pas conscients. Allah est le garant de l'assistance. Il n' y a ni puissance ni force qu'en Allah l'Auguste, l'Immense.

Son éminence Abdoul Aziz ibn Baz